

L'ÉQUIPE MUNICIPALE VOUS INFORME !



DATES À RETENIR

11 SEPTEMBRE 2015

REUNION PUBLIQUE : LA MUTUELLE

Organisée par la Municipalité

Renseignements : ☎ 06.80.71.13.62

12 SEPTEMBRE 2015

FORUM DES ASSOCIATIONS

Organisé par la Municipalité

Renseignements : ☎ 06.12.80.18.60

13 SEPTEMBRE 2015

ENSEMBLE POUR PABLO

Jeune Polyhandicapé Sarmate

Organisée par la Municipalité & les associations

Renseignements : ☎ 06.12.80.18.60

20 SEPTEMBRE 2015

7^{EME} FESTIVAL DES MÉTIERS D'ART

Organisé par BVS

Renseignements : ☎ 01.64.59.80.00

10 OCTOBRE 2015

THE DANSANT

Organisé par le Comité des fêtes

Renseignements : ☎ 01.60.80.02.92

25 OCTOBRE 2015

TOURNOI DE BELOTE

Organisé par le Comité des fêtes

Renseignements : ☎ 01.60.80.02.92

7 AU 15 NOVEMBRE 2015

EXPOSITION GUERRE DE 14-18

Organisée par la Municipalité & le CME

Renseignements : ☎ 06.67.83.23.68

11 NOVEMBRE 2015

COMMEMORATION ARMISTICE

Organisée par la Municipalité

Renseignements : ☎ 01.64.59.82.27

22 NOVEMBRE 2015

LOTO

Organisé par le Comité des fêtes

Renseignements : ☎ 01.60.80.02.92

28 NOVEMBRE 2015

REPAS DES ANCIENS

Organisé par le CCAS

Renseignements : ☎ 01.64.59.42.47

L'équipe municipale
vous souhaite de
bonnes vacances

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2015

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE DE L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES COLLECTIVITES



Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nouvelle disposition décidée par la majorité du Conseil Départemental de l'Essonne pour la réalisation d'opérations d'investissements dans le cadre du plan de relance en faveur des petites collectivités. Elle a pour but de jouer un rôle de levier pour inciter les collectivités à réaliser leurs projets.

Le conseil municipal :

- ⇒ prend acte du montant de l'enveloppe financière maximale fixée pour la commune à 56 787 €,
- ⇒ approuve la signature avec le Département de l'Essonne d'une convention triennale individuelle par opération,
- ⇒ sollicite pour la réalisation de son projet l'octroi de subventions par le Département, projet qui s'élève à un montant total de 86 808,50 € HT,
- ⇒ atteste de la propriété communale des terrains d'assiette et bâtiments destinés à accueillir les équipements et aménagements subventionnés dans le cadre du présent contrat,
- ⇒ s'engage : à fournir les pièces nécessaires à la présentation à la Commission permanente du Conseil Départemental de l'ensemble de l'opération prévue au contrat pour l'attribution de subventions dans un délai de 3 ans à compter de son approbation par la Commission permanente du Conseil Départemental et sur l'opération et son coût prévisionnel.



MARCHE PUBLIC TRAVAUX VOIRIE 2015

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE

- ⇒ **Lot 1** : renforcement de rive sur deux virages de la route reliant le hameau de Blancheface au bourg de Sermaise

Entreprise	ESSONNE TP	Montant du marché	9 184,00 € HT
------------	------------	-------------------	---------------

- ⇒ **Lot 2** : réfection de la couche de roulement à l'aide d'un produit appliqué à froid en couche mince, après mise en œuvre d'emplois aux enrobés et à l'émulsion. Réfection de la couche roulement de la route reliant le hameau de Blancheface au bourg de Sermaise

Entreprise	ESSONNE TP	Montant du marché	39 692,50 € HT
------------	------------	-------------------	----------------

- ⇒ **Lot 3** : Aménagement des rives sur une portion de la route reliant les hameaux de Blancheface & Montfrix ainsi que réfection partielle du tapis d'enrobé

Entreprise	LA COLAS	Montant du marché	80 210,31 € HT
------------	----------	-------------------	----------------



MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- ⇒ de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- ⇒ soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.



Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'Impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques. Aussi, elle

n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations, qui provoque déjà une baisse de l'Investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement, du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale). La commune de SERMAISE rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- ⇒ elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,
- ⇒ elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- ⇒ enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

SIGNATURE CONVENTION AVEC LE STIF

Le STIF reprend à compter de la prochaine rentrée la compétence Transports Scolaires antérieurement exercée par délégation par le Département de l'Essonne. Pour garantir la continuité du service dans les meilleures conditions, le STIF souhaite maintenir les délégations de compétence aux organisateurs locaux afin que ceux-ci continuent d'assurer leur rôle de proximité auprès des familles. Cette convention reprend les termes des conventions antérieures et couvre les deux années scolaires prochaines. Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention de délégation de compétence du STIF à la commune en matière de circuits spéciaux scolaires



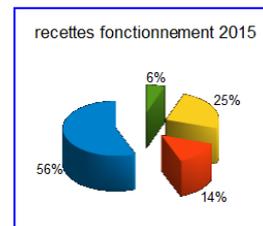
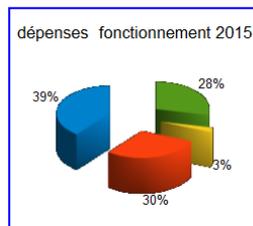
LES BREVES D'ACTUALITÉ

LES FINANCES A SERMAISE EN 2015

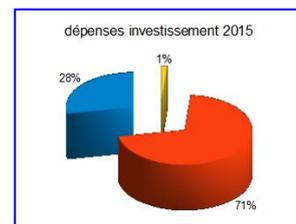
Les finances à Sermaise en 2015 et l'évolution de certains postes entre 2013 et 2015

Les chiffres des années 2013 et 2014 sont des données réalisées. Les chiffres de 2015 sont prévisionnels

Budget fonctionnement 2015		Total : 1 568 971 €
Dépenses		
Charges de personnel	615 700 €	39 %
Charges à caractère général	462 284 €	30 %
Intérêt d'emprunt	43 000 €	3 %
Autres charges	445 987 €	28 %
Recettes		
Impôts et taxes	879 268 €	56 %
Dotations et participations	218 784 €	14 %
Produits et services	86 910 €	25 %
Autres	385 009 €	6 %



Budget investissement 2015	
Dépenses	
Remboursement capital emprunt	315 000 € 28 %
Immobilisations corporelles	791 437 € 71 %
Immobilisation incorporelles	16 000 € 1 %



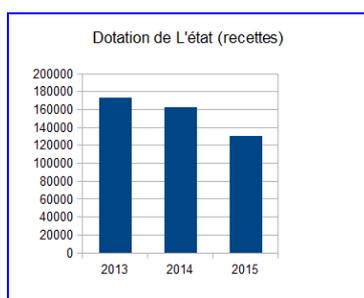
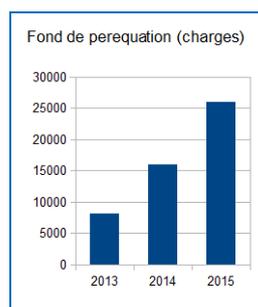
Principaux investissements prévus en 2015	Voirie
	Achat d'un car 57 places et d'un minibus
	Tourne à gauche pour la pâture des joncs

Evolution du taux d'imposition locale entre 2009 et 2015							
Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taxe d'habitation	13,36	13,36	13,63	13,63	13,63	13,63	14,11
Taxe Foncière bâti	13,36	13,36	13,63	13,63	13,63	13,63	14,11
Taxe Foncière non bâti	61,96	61,96	63,2	63,2	63,2	63,2	65,45

Soit une augmentation de 5,61% en sept ans.

Eléments budgétaires modifiant la capacité financières			
	2013	2014	2015
DGF (recette)	173 000 €	162 382 €	130 000 €
Contribution fond de péréquation (charge)	8 200 €	16 111 €	26 000 €
Variation année n-1	N/A	-18 529 €	-42 271 €
Impôts locaux (recette)		761 210 €	801 568 €
Variation année n-1			40 358 €

Les recettes supplémentaires, liées à l'augmentation des taux d'imposition, ne compensent pas entièrement la perte de capacité financière due à la baisse des dotations de l'Etat et à l'augmentation de la charge obligatoire du fond de péréquation.



Evolution entre 2013 et 2015 de certains postes budgétaires			
	2013	2014	2015
Charges de personnel	486 000 €	532 560 €	615 700 €
Charges à caractère général	392 000 €	400 531 €	462 284 €
Intérêt d'emprunt	11 000 €	1 031 €	43 000 €
Impôts et taxes	756 000 €	839 461 €	878 268 €
Dotations et participations	214 000 €	293 423 €	315 000 €
Remboursement capital emprunt	32 000 €	351 344 €	315 000 €

Données expliquant l'augmentation des Charges de personnel en 2015

- Mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires)
- Augmentation de charges sociales,
- Modification du statut d'un employé communal

L'intérêt d'emprunt en 2015 inclus le prêt relais pour les travaux du centre bourg

€ / Habitants	2013 (1702 Hab)	2014 (1760 Hab)	2015 (1790 Hab)
Charges de personnel	286 €	302 €	344 €
Charges à caractère général	230 €	227 €	258 €
Intérêt d'emprunt	7 €	1 €	24 €
Impôts et taxes	444 €	477 €	490 €
Dotations et participations	126 €	167 €	122 €
Remboursement capital emprunt	19 €	199 €	176 €

Tarifs périscolaires

L'équipe municipale est consciente de l'importance de l'école pour notre village. C'est l'avenir de nos enfants et l'avenir de notre commune. Il est de notre devoir d'être attentifs au maintien de la qualité d'accueil des enfants dans les écoles maternelle et élémentaire. Pour répondre à cette volonté, les équipes municipales successives ont engagé de nombreuses améliorations du cadre scolaire.

Pour mémoire ces dernières années :

- Réfection de la cour et nouveau préau en élémentaire,
- Changement des bâtis de fenêtres. Rénovation poursuivie en 2015,
- Construction d'une nouvelle classe, d'un nouveau dortoir et d'une salle d'évolution en maternelle,
- Réaménagement de la cour maternelle,
- Aménagement d'une sente d'accès aux normes PMR et sécurisation de la desserte en car,
- Achat d'un nouveau car de transport scolaire de 57 places et d'un minibus.



L'école n'a pas été oubliée, mais il nous faut également être attentifs aux autres besoins de notre commune.

C'est pour cela que cette année nous avons décidé à la fois :

- de demander aux parents une participation au transport scolaire (voir Sermaise et vous n°32). Il nous semble logique que les utilisateurs paient une partie de cette charge, et l'autre partie étant financée par les impôts communaux.
- d'axer les investissements prioritairement sur les travaux de voirie.

Les tarifs du périscolaire (cantine, garderie, étude, TAP, transport scolaire) n'augmenteront pas, à l'exception de la création d'un tarif cantine pour les enfants extérieurs à la commune et du tarif d'étude qui passe de 30 à 31 € par enfant et par mois.

ARRETE PREFECTORAL FIXANT LES MESURES DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU



ARRETE n°2015-DDT-SE-260 du 10 juillet 2015 fixant les mesures de restriction des usages de l'eau dans le bassin versant de l'Orge et de ses affluents.

L'arrêté est consultable sur le site de la commune ou en mairie

MESURES CONCERNANT	CONDITIONS D'APPLICATION
Arrosage des pelouses, des espaces verts et des massifs floraux publics et privés, espaces sportifs de toute nature (sauf golfs)	Interdit. Autorisé pour les massifs floraux entre 20 H et 8 H. Un registre des prélèvements doit être rempli hebdomadairement pour l'arrosage des espaces sportifs, dès franchissement du seuil d'alerte
Arrosage des jardins potagers	Interdit entre 10 H et 20 H

MUTUELLE SANTE



Depuis plusieurs mois, nous avons pris en compte les besoins de certaines personnes qui pour diverses raisons n'ont pas ou plus de mutuelle. Les communes de Roinville et du Val-St-Germain ont décidé de venir rejoindre Sermaise dans cette démarche. Après de nombreuses réunions nous avons décidé de faire un questionnaire pour connaître vos attentes. Suite aux nombreuses réponses positives, nous avons, avec les deux autres communes décidé de faire confiance à une association « Ma Commune – Ma Santé » qui nous

semble être le partenaire présentant un rapport coût / prestations / âge et profil des personnes ayant répondu, le plus adapté à vos besoins. Une réunion publique est prévue le **11 septembre 2015 à 20 heures à la Grange de Sermaise** à laquelle les communes de Roinville et du Val-St-Germain se joindront.

Nous allons au cours de cette réunion vous aider dans vos questionnements et vos démarches. Nous vous attendons nombreux et nous tenons à vous rappeler que toutes les personnes, même celles qui n'ont pas répondu au questionnaire, peuvent venir à cette réunion publique.

PIERRE ERBLAND – JEUNE SARMATE DE 16 ANS



Pierre a participé les 26, 27 et 28 juin aux Championnats d'Europe de Course d'Orientation des Jeunes à Cluj Napoca en Roumanie. Sous un temps maussade, les championnats ont débuté avec l'épreuve longue distance. Après 48 mn de course, Pierre a décroché **la médaille de bronze**. Le lendemain se déroulait l'épreuve de relais sur les hauteurs de Cluj et sous le soleil. Comme prévu, les parcours étaient techniques mais aussi très physiques ! Mais pas de quoi effrayer l'équipe de France cadet qui était décidément au rendez-vous sur ces championnats ! Grâce à trois courses solides, nos jeunes tricolores ont réussi à se hisser au-devant de la course pour remporter l'or. Pierre et ses deux coéquipiers deviennent **Champions d'Europe Jeunes**. C'est la première fois qu'une équipe française remporte un relais aux EYOC (European Youth Orienting Championship). Pour la troisième journée, Pierre, toujours au top en cadet, décroche **une nouvelle médaille de bronze** au sprint le dimanche matin. **En trois courses, Pierre aura ainsi glané trois médailles bronze en longue distance, or en relais et bronze en sprint**. Ce sont de très belles prestations pour le jeune Sarmate, qui pratique la course d'orientation depuis l'âge de 11 ans au club d'Etréchy. Après un entraînement régulier avec la section "Jogging de Sermaise", il s'entraîne maintenant tout au long de l'année au pôle espoir de Fontainebleau, où il passe désormais ses semaines de cours avec des horaires aménagés pour s'entraîner quotidiennement.



Un grand bravo à notre jeune Sarmate Pierre et un grand bravo également à ces coéquipiers.